Accusé de réception en préfecture
078-200073344-20221128-CC2211AD04-DE
Date de télétransmission : 05/12/2022
Date de réception préfecture : 05/12/2022

RAMBOUILLET TERRITOIRES

Rambouillet Territoires
22 rue Gustave Eiffel - ZA Bel Air
BP 40036 - 78511 Rambouillet Cedex
Tél. 01 34 57 20 61 - Fax 01 34 84 01 57

CC2211AD04 Syndicat d'Energie des Yvelines (SEY) – Rapport d'Activité 2021

Conseil communautaire du lundi 28 novembre 2022
Convocation du 22 novembre 2022

78120 RAMBOUILLET
Affichée le 22 novembre 2022

Présidence : Thomas GOURLAN

Secrétaire de Séance : William FOCKEDEY

Conseillers titulaires		Suppléants	Absents représentés par
AGUILLON Claire	**REP**		**SIRET** Jean-François
ALIX Martial	**PT**	**PORTHAULT** Jérôme	
BATTEUX Jean-claude	**PT**	**ALOISI** Henri	
BAX DE KEATING Geoffroy	**PT**		
BERNARD Jean-Luc	**PT**		
BONTE Daniel	**PT**		
BRICAUD Nathalia	**A**	**CHEMIN** Delphine	
BRIOLANT Stéphanie	**PT**	**DEFFRENNE** Philippe	
CABRIT Anne	**AE**	**BUREAU** Norbert	
CAILLOL Valérie	**AE**		
CARESMEL Marie	**A**		
CARIS Xavier	**PT**		
CAZANEUVE Claude	**AE**	**PELOYE** Robert	
CHANCLUD Maurice	**PT**	**GODEAU** Hervé	
CHERET Claire	**AE**	**PASSET** Georges	
CHRISTIENNE Janine	**REP**		**MATILLON** Véronique
CINTRAT Alain	**REP**		**PETITPREZ** Benoît
CONVERT Thierry	**PT**	**MAZE** Michel	
COPETTI Isabelle	**REP**	**MANDON** Franck	**MAY OTT** Ysabelle
DEMICHELIS Janny	**PT**	**LENTZ** Jacques	
DEMONT Clarisse	**REP**		**GOURLAN** Thomas
DESMET France	**PT**		
DEROFF Joseph	**A**		
DRAPPIER Jacky	**PT**	**QUINTON** Benjamin	
DUCHAMP Jean-Louis	**PT**	**DELABBAYE** Jean-Yves	
DUPRESSOIR Hervé	**A**		
FLORES Jean-Louis	**PS**	**HAROUN** Thomas	
FOCKEDEY William	**PT**		
FORMENTY Jacques	**PT**	**CARZUNEL** Martine	
GAILLOT Anne-Françoise	**PT**	**LE MENN** Pascal	
GHIBAUDO Jean-Pierre	**A**	**MOUTET** Jean-Luc	
GOURLAN Thomas	**PT**		
GROSSE Marie-France	**PT**		
GUIGNARD Sylvain	**A**		

Accusé de réception en préfecture
078-200073344-20221128-CC2211AD04-DE
Date de télétransmission : 05/12/2022
Date de réception préfecture : 05/12/2022

IKHELF Dalila	**PT**		
JAFFRE Valéry	**PT**		
JEGAT Joëlle	**PT**		
JUTIER David	**REP**		**BERNARD** Jean-Luc
LAHITTE Chantal	**PT**		
LAMBERT Sylvain	**PT**	**GATINEAU** Christian	
LECOURT Guy	**PT**	**BAUDESSON** Hélène	
MALARDEAU Jean-Pierre	**PT**	**BERTHIER** Lydie	
MARGOT JACQ Isabelle	**REP**		**CARIS** Xavier
MARCHAL Evelyne	**PT**	**GENTIL** Jean-Christophe	
MATILLON Véronique	**PT**		
MAY OTT Ysabelle	**PT**	**VEIGA** José	
MOUFFLET Catherine	**PT**		
NEHLIL Ismaël	**A**		
PAQUET Frédéric	**PT**		
PASQUES Jean-Marie	**REP**		**YOUSSEF** Leila
PETITPREZ Benoît	**PT**		
POMMET Raymond	**PT**		
QUERARD Serge	**PT**	**SAISY** Hugues	
QUINTON Gilles	**PT**	**CHARRON** Xavier	
REY Augustin	**A**		
ROLLAND Virginie	**PT**		
ROSTAN Corinne	**REP**	**MARECHAL** Michel	**MARCHAL** Evelyne
ROUHAUD Jean Christophe	**PT**	**FAUQUEREAU** Nadine	
SALIGNAT Emmanuel	**PT**	**CHALLOY** Camélia	
SCHMIDT Gilles	**A**		
SIRET Jean-François	**PT**		
STEPHANE Nathalie	**PT**		
TROGER Jacques	**PT**	**BARDIN** Dominique	
TRONEL Didier	**PT**		
WEISDORF Henri	**PT**		
YOUSSEF Leïla	**PT**		
ZANNIER Jean-Pierre	**PS**	**THEVARD** Nicolas	

Conseillers : 67	**Présents : 45**	**Représentés : 9**	**Votants potentiels : 54**	**Absents/Excusés : 13**
	Présents titulaires : 43			
	Présents suppléants : 2			

PT : présent titulaire – PS : présent suppléant - Rep : Représenté - 0 : ne prend pas part au vote - X : ne siège pas – A : absent - E : excusé

Accusé de réception en préfecture
078-200073344-20221128-CC2211AD04-DE
Date de télétransmission : 05/12/2022
Date de réception préfecture : 05/12/2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2016362-0001 en date du 27 décembre 2016 portant fusion de Rambouillet Territoires Communauté d'Agglomération, de la Communauté de Communes Contrée d'Ablis-Portes d'Yvelines et de la Communauté de Communes des Etangs,

Vu l'arrêté préfectoral n° 78-2019-01-29-007 en date du 29 janvier 2019 portant modification des statuts de Rambouillet Territoires,

Vu l'arrêté préfectoral n°78-2019-10-28-004 en date du 28 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de Rambouillet Territoires à compter du renouvellement général des conseils municipaux des 15 et 22 mars 2020,

Vu le courrier en date du 9 novembre 2022 par lequel le Président du SEY a transmis le rapport d'activités pour l'année 2021,

Considérant la présentation faite en séance de conseil communautaire, conformément à la règlementation,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activités du Syndicat d'Energie des Yvelines (SEY) au titre de l'année 2021,

DONNE tout pouvoir au Président ou à son représentant pour l'application de cette délibération.

Fait à Rambouillet, le 28 novembre 2022

« La présente délibération à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la communauté d'agglomération Rambouillet Territoires, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit implicite ou explicite pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Conformément à l'article R 421.7 du code de justice administrative, les personnes résidants Outre-Mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr »

Accusé de réception en préfecture
078-200073344-20221128-CC2211AD04-DE
Date de télétransmission : 05/12/2022
Date de réception préfecture : 05/12/2022

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

L'énergie maîtrisée au coeur des Yvelines !

sey 78

SYNDICAT D'ENERGIE DES YVELINES

Accusé de réception en préfecture
078-200073344-20221128-CC2211AD04-DE
Date de télétransmission : 05/12/2022
Date de réception préfecture : 05/12/2022

SOMMAIRE

ÉDITO DU PRÉSIDENT 3

LES TEMPS FORTS 4

ÉLECTRICITÉ 8
- Données générales
- Contrôle de concession
- R2
- Article 8
- ZOOM chantier
- TCCFE

GAZ 16
- Données générales
- Contrôle de concession

ACHATS GROUPÉS 22
- Données générales
- Achats Groupe Electricité
- Achat Groupe Gaz

MDE 26
- CEE
- CEP
- EMIT

ENR 30
- Solaire
- Méthanisation
- ZOOM Régie

ÉCOMOBILITÉ 32
- SEYMABORNE

AMO 36
- AMO
- Levers topo
- Diag Amiante

SIG 38
- Le portail
- Syncom

Fonctionnement du SEY 40
- Le Bureau
- Le Comité
- Les Finances du SEY
- Ressources Humaines
- L'organisation face au covid
- La communication

sey|78
SYNDICAT D'ENERGIE DES YVELINES

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021
Octobre 2022
Rapport d'activité établi en application de l'article L.5211.39 du CGCT.

SYNDICAT D'ÉNERGIE DES YVELINES
Espace « La Bonde » - 6, rue des Artisans
78760 JOUARS-PONTCHARTRAIN
Tél. : 01 30 68 64 10
e-mail : accueil@sey78.fr
www.sey78.fr

Directeur de la publication :
Laurent RICHARD, Président du SEY
Rédaction : Denis KARM, Delphine CLAIRET, Michèle GAVOIS-MAGE
Vinciane AUTHELET-CHAMPOL,
Nadège NAËRON, Aurélien MOREAU,
Paulo DOS RAMOS,

Conception et réalisation :
Hawaii Communication - 1 rue de la Pommeraie
78310 Coignières - Tél. : 01 30 05 31 51
Imprimé à 850 exemplaires.

Accusé de réception en préfecture
078-200073344-20221128-CC2211AD04-DE
Date de télétransmission : 05/12/2022
Date de réception préfecture : 05/12/2022

Laurent RICHARD
Président
Maire de Maule
Vice-Président du Conseil départemental

ÉDITO DU PRÉSIDENT

Chers adhérents et chers collègues,

Malgré un contexte sanitaire toujours délicat en 2021, l'activité du SEY a été particulièrement dense comme l'atteste le présent rapport que j'ai le plaisir de vous adresser.

Le SEY continue de défendre en priorité l'intérêt de ses 201 communes et de les accompagner dans la maîtrise d'Energie. L'expertise, l'écoute et la réactivité sont les maître-mots de nos actions tous les jours afin de permettre aux communes d'opter pour les meilleurs choix en matière énergétique et de les aider pour les travaux nécessaires.

Si le SEY a toujours eu à cœur de placer sa mission historique de distribution publique d'électricité et de gaz au centre de ses actions, il se consacre également aujourd'hui aux principaux enjeux du changement climatique, avec comme objectif de créer un territoire durable avec une gestion « responsable » et moins coûteuse des énergies qu'il utilise.

Qu'il s'agisse du marché relatif aux audits des installations thermiques des bâtiments communaux, de la poursuite du déploiement gratuit pour les communes du réseau de Bornes de recharge « SEYmaborne », de l'accompagnement des communes en matière d'efficacité énergétique, ou de l'étude et réalisation de nombreux projets photovoltaïques ou de méthanisation..., le SEY poursuit son action pour faire de la transition énergétique un véritable enjeu de développement durable.

En 2021, le syndicat a redoublé son implication dans la Transition Energétique aux côtés des collectivités avec notamment :

- La création de la régie SEY Energies Renouvelables pour le développement du solaire photovoltaïque gratuitement dans les communes
- Le soutien accru aux projets d'Efficacité énergétique
- Une assistance sur de nouvelles aides en matière d'éclairage public

L'actualité nous confirme que nous avons eu raison de mettre l'accent depuis plusieurs années déjà dans le domaine des économies d'énergie (fossiles particulièrement). Les augmentations sans précédent des coûts de l'énergie pour nos collectivités nous imposent d'aller encore plus loin et plus vite pour réaliser des économies, étant entendu que l'énergie la moins chère sera toujours celle que l'on évitera de consommer.

Ces actions qui contribuent au rayonnement des Yvelines et d'une partie du Val d'Oise n'auraient pu aboutir sans votre soutien et votre confiance, vous les collectivités adhérentes, vous les membres du Bureau et du Comité ; je tiens à vous en remercier tout particulièrement. Mes remerciements s'adressent à toute l'équipe du SEY pour sa mobilisation et son investissement.

Bonne lecture !

Accusé de réception en préfecture
078-200073344-20221128-CC2211AD04-DE
Date de télétransmission : 05/12/2022
Date de réception préfecture : 05/12/2022

LES TEMPS FORTS 2021

1er Janvier

Nouveau marché subséquent d'achat pour le gaz naturel et l'électricité

Les seconds marchés subséquents d'achat de gaz naturel et d'électricité ont commencé pour une période de fourniture du 1er janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2022.

ÉLECTRICITÉ

170 membres

3 922 sites

97 GWh

Le marché électricité est divisé en deux lots :

- **Lot 1 :** Les contrats, dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA, C2, C3 et C4.
- **Lot 2 :** Les contrats, dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA, C5.

Lot 1 attribué à : TotalEnergies

Lot 2 attribué à : EDF

GAZ

103 membres

837 sites

122 GWh

Le marché gaz a été attribué à : ENGIE

11 Février

Création du SPIC « SEY ENERGIES RENOUVELABLES »

SEY Energies Renouvelables
La Régie du SYNDICAT D ENERGIE DES YVELINES

Le SEY acteur majeur de la transition énergétique sur le territoire des Yvelines a souhaité renforcer son action auprès de ses collectivités adhérentes.

Pour développer sur son territoire l'installation d'infrastructures d'énergies renouvelables (en réalisant notamment des projets solaires photovoltaïques sur le patrimoine public de ses collectivités adhérentes), le SEY a créé un SPIC « SEY Energies Renouvelables ».

Accusé de réception en préfecture
078-200073344-20221128-CC2211AD04-DE
Date de télétransmission : 05/12/2022
Date de réception préfecture : 05/12/2022

24 Mars

Signature de la convention de partenariat pour le développement d'un démonstrateur d'autoconsommation

SEINERGY LAB, pôle d'innovation collaborative qui réalise des actions d'expérimentation dans le domaine de l'énergie, réunit des acteurs privés et publics : des entreprises, des organismes de formation recherche ainsi que des associations locales et des collectivités comme le SEY autour de projets communs afin de favoriser la transition énergétique.

Considérant l'engagement du SEY dans les projets de transition énergétique, SEINERGY LAB a proposé au SEY et à d'autres partenaires de participer au développement d'un démonstrateur solaire photovoltaïque d'autoconsommation collective participative sur le territoire de Grand Paris Seine et Oise.

Les objectifs du projet de développement d'un démonstrateur d'autoconsommation portent sur l'étude de trois axes :

- la faisabilité technico-économique de l'autoconsommation collective,
- l'évaluation du levier de mobilisation des différents acteurs territoriaux pour la transition énergétique,
- l'impact sur le mix énergétique du territoire et sur les infrastructures et organisations inhérentes.

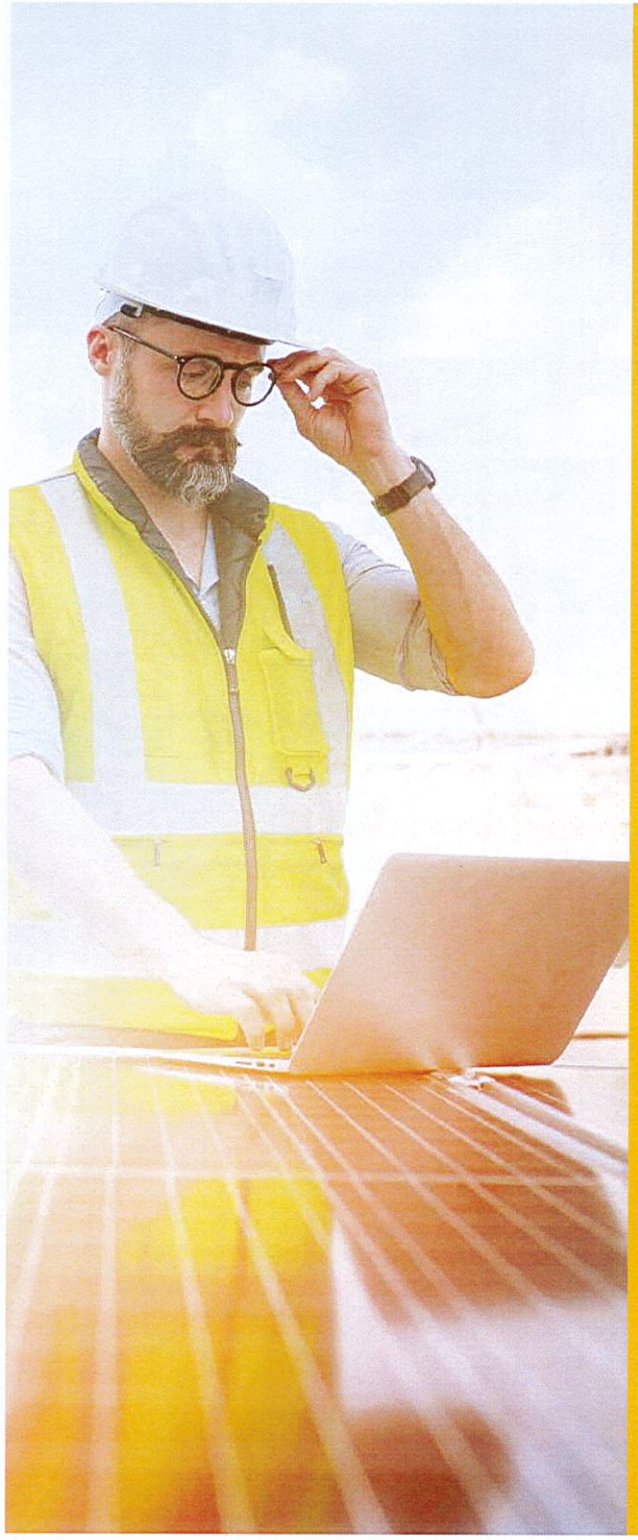

Accusé de réception en préfecture
078-200073344-20221128-CC2211AD04-DE
Date de télétransmission : 05/12/2022
Date de réception préfecture : 05/12/2022

LES TEMPS FORTS 2021

8 Juillet

Inauguration de la Borne d'Aigremont

Dans une optique d'accélération de la transition écologique le SEY a souhaité dès 2017 favoriser l'installation de points d'alimentations des véhicules électriques sur son territoire.

Forts de leurs expertises complémentaires, le SEY, avec la réussite de son marché et Seine-et-Yvelines Numérique, avec son expérience de mise en place de services numériques au bénéfice des territoires ont choisi de collaborer.

Cette collaboration vise à proposer aux membres et aux adhérents de Seine-et-Yvelines Numérique le déploiement sur leurs territoires d'infrastructures de recharge de véhicules électriques et ainsi continuer le développement du réseau « SEY ma borne »

Les parties ont décidé de mener une Opération Pilote, préalable essentiel pour pouvoir pérenniser et sécuriser le déploiement global des infrastructures de recharge de véhicules électriques.

La première borne Pilote, issue du partenariat SEY et Seine-et-Yvelines Numérique a été inaugurée sur la commune d'Aigremont, le 8 juillet 2021.

sey ma borne
SYNDICAT D'ENERGIE DES YVELINES

PART'Ener

30 Septembre

Adhésion du SEY à PART'Ener

À la suite de la signature en mars d'une convention de partenariat pour le développement d'un démonstrateur d'autoconsommation, les acteurs privés et publics portant ce projet ont décidé de créer une association loi 1901 : PART'ENER

L'association PART'ENER a pour objet d'organiser des opérations d'autoconsommation collective sur le territoire des Yvelines, l'objectif est de faire la preuve que l'autoconsommation collective participative est une réponse intéressante, sur le plan opérationnel et technicoéconomique, mais également sociétal pour accélérer le déploiement de l'autoconsommation d'énergie décarbonée et celui des énergies renouvelables sur nos territoires.

Accusé de réception en préfecture
078-200073344-20221128-CC2211AD04-DE
Date de télétransmission : 05/12/2022
Date de réception préfecture : 05/12/2022

24 Novembre

Transfert de la présidence du Pôle Energie Ile de France

En mars 2017, Le SIGEIF, le SDESM, le SIPPEREC, le SEY et le SMEGTVO ont décidé de se grouper pour créer le Pôle Énergie Ile De France.
Les présidents de ces autorités organisatrices du service public local de distribution de l'énergie ont souhaité créer ce pôle afin d'optimiser, de rationaliser et de coordonner leurs actions sur leurs territoires respectifs, au service de toutes les collectivités franciliennes.
La Présidence du Pôle Énergie Île-de-France est tournante, afin que les différents syndicats puissent exercer à tour de rôle la fonction.
Laurent RICHARD, Président du SEY a pris la présidence du Pôle Énergie Île-de-France en 2018. Cette Présidence a pris fin en novembre 2021.
A l'occasion de ce transfert de présidence, une réunion a été organisée afin de dresser un bilan des actions réalisées et programmées et d'accueillir un nouveau membre au sein du Pôle Énergie Île-de -France, le SMOYS.

10 Décembre

Conférence Loi Nome des Yvelines

Le SEY a participé à la Conférence Départementale des Yvelines, instituée par la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité), qui vise à développer le dialogue entre les autorités concédantes et les gestionnaires de réseau.

14 autorités concédantes composent le paysage de la distribution d'électricité sur les Yvelines :
- SEY (199 communes),
- SIE-ELY (22 communes),
- SIGEIF (15 communes),
- CCHVC (10 communes),
- SQY (7 communes),
- SMDEGTVO (2 communes),
- 8 communes indépendantes.

Les communes des Yvelines sont desservies par deux gestionnaires du réseau de distribution.

241 communes sont desservies par Enedis et 22 communes sont desservies par la SICAE-ELY.

Cette conférence permet d'établir une vision partagée, cohérente et convergente des investissements, une meilleure coordination des travaux et des prévisions à court terme sur toutes les communes des Yvelines qu'elles soient desservies en électricité par Enedis ou la SICAE-ELY.

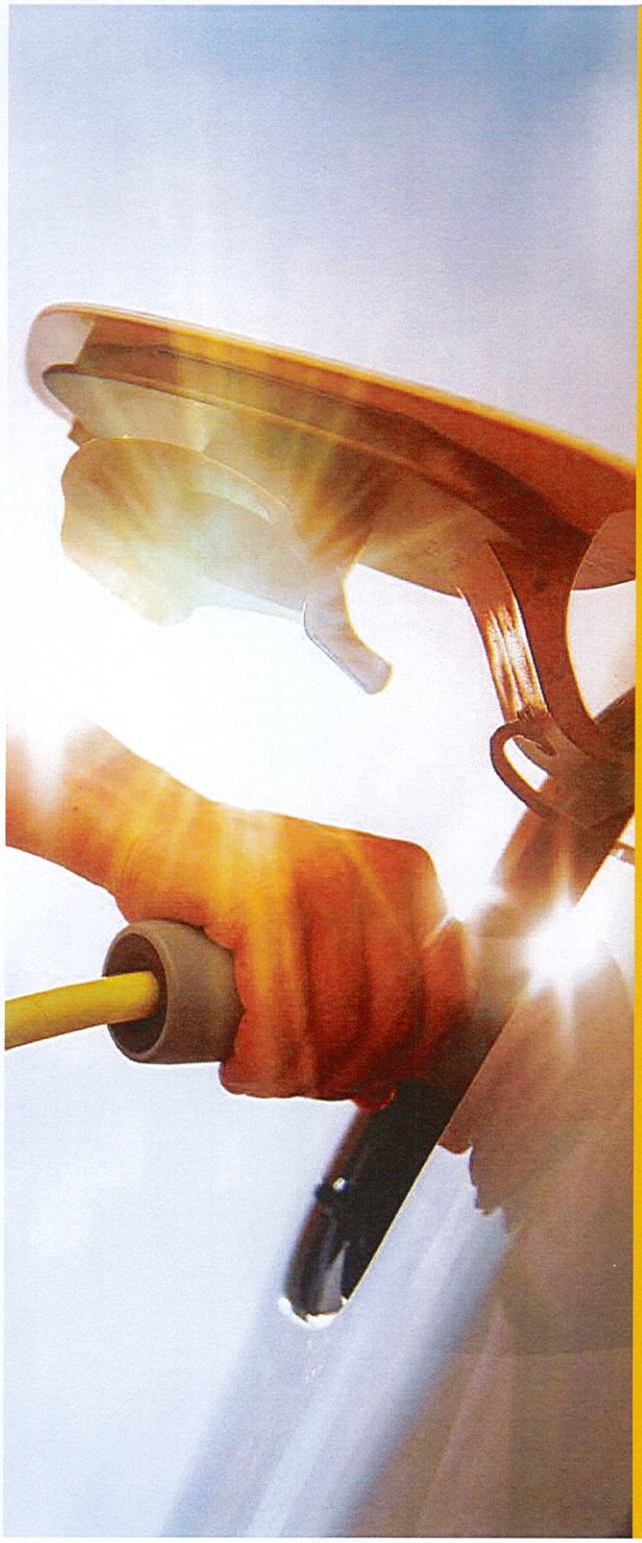

Accusé de réception en préfecture
078-200073344-20221128-CC221104-DE
Date de télétransmission : 06/12/2022
Date de réception préfecture : 05/12/2022

Accusé de réception en préfecture
078-200073344-20221128-CC2211AD04-DE
Date de télétransmission : 05/12/2022
Date de réception préfecture : 05/12/2022

LA CONCESSION ÉLECTRICITÉ

DONNÉES CLÉS

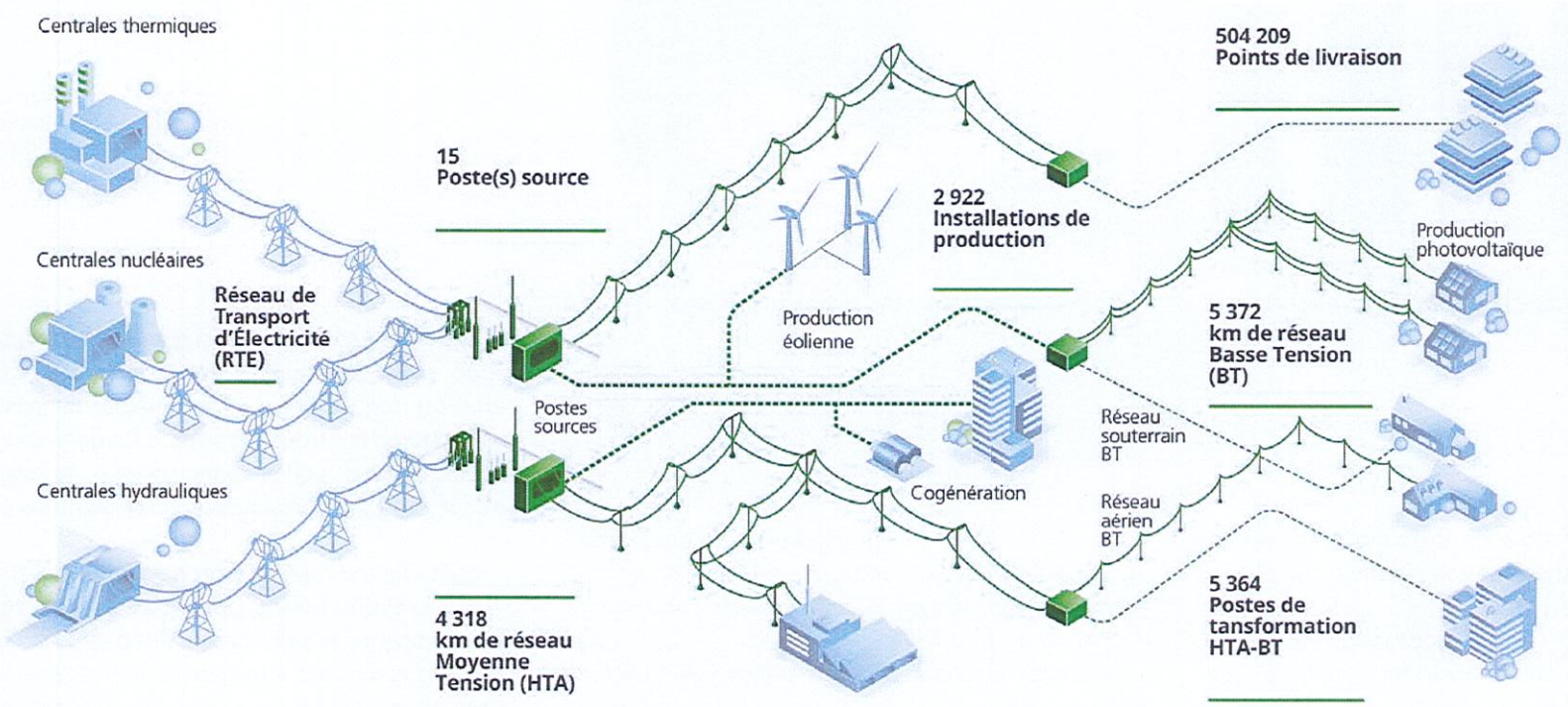

Réseau HTA

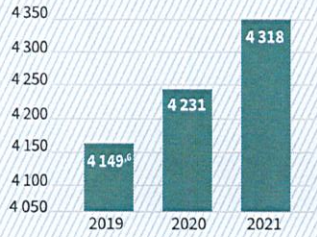

Réseau BT

Postes HTA/BT

Producteurs

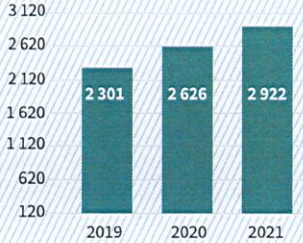

Nombre de clients

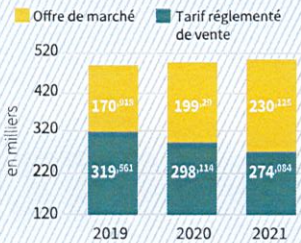

Accusé de réception en préfecture
078-200073344-20221128-CC2211AD04-DE
Date de télétransmission : 05/12/2022
Date de réception préfecture : 05/12/2022

CONTRÔLE DE CONCESSION 2021

I DONNÉES 2020

L'évènement majeur réside dans l'application et le suivi des dispositions prévues au nouveau contrat de concession signé fin 2019. Ce dernier garantit à notre territoire le maintien d'un outil de suivi et de contrôle de la mission que le SEY délègue à Enedis pour la gestion du réseau public et à EDF pour la fourniture au tarif réglementé de vente.

Ce 1er contrôle de concession sur le 1er Programme prévisionnel d'investissement (PPI) n'a pas permis de répondre à toutes nos questions du point de vue financier et technique. En effet, un bon nombre d'opérations n'est pas terminé et n'est donc pas intégré dans les bases de données d'Enedis.

Toutefois, ce 1er exercice nous a permis en collaboration avec Enedis de nous rompre à l'exercice de contrôles techniques d'opérations, de définir nos attentes et besoins pour les prochains audits du PPI.
Enfin, nous avons clarifié les objectifs attendus par le SEY vis-à-vis des opérations inscrites par ENEDIS pour chaque finalité du PPI..

Aussi, la direction du contrôle 2022 sur les données 2021 consistera à confirmer les orientations d'investissement du concessionnaire sur les PPI afin d'évaluer le respect des engagements du contrat de concession.

Des points d'alertes et des points forts ont été mis en évidence lors de ce contrôle 2021.

POINT FORT

Un très bon taux d'enfouissement HTA

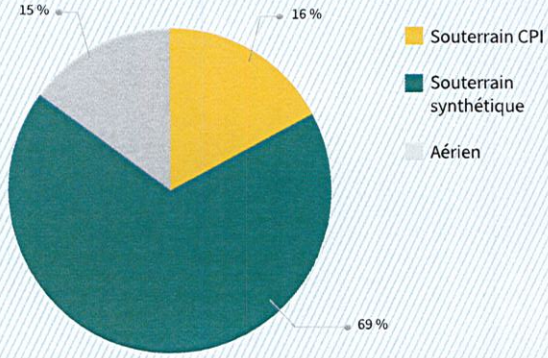

Le réseau HTA est souterrain à 85% pour 3 510 km dont 16% en câbles à isolation en papier imprégné (CPI)

Le réseau HTA est aérien pour 640 km, dont :
- **15 kms en faible section**
- **13 kms en torsadé**

Un réseau BT aux ¾ en souterrain

Linéaire réseau BT (Km)

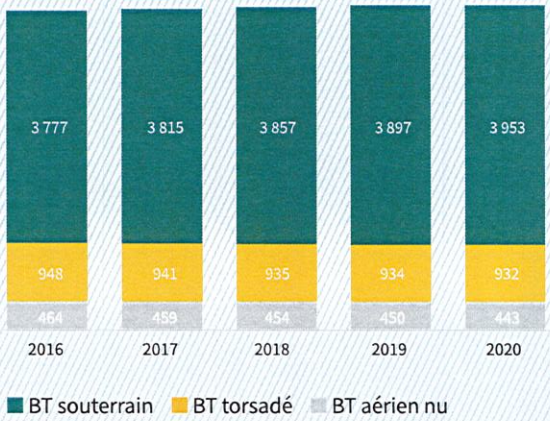

Accusé de réception en préfecture
078-200073344-20221128-CC2211AD04-DE
Date de télétransmission : 05/12/2022
Date de réception préfecture : 05/12/2022

POINT D'ALERTE

Un réseau HTA vieillissant

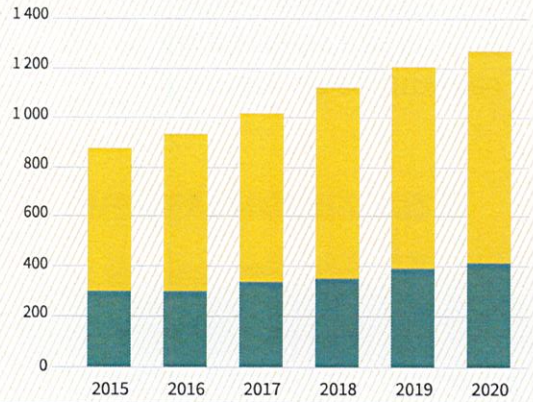

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
HTA Souterrain	574	626	675	762	804	847
HTA Aérien	309	314	345	362	402	425
dont PVD						

Le linéaire de réseau HTA croissant de plus de 40 ans (1 274 km à fin 2020) met en risque la capacité du concessionnaire à réaliser le renouvellement du réseau HTA aérien à moyen terme.

De plus, le stock des provisions pour renouvellement constituées pour ces ouvrages n'est pas utilisé : 45,7 M€ à fin 2020 en baisse de 0,3 M€ seulement par rapport à 2019.

POINT FORT

Un critère B perfectible mais qui se stabilise

Évolution du critère B TCC SEY

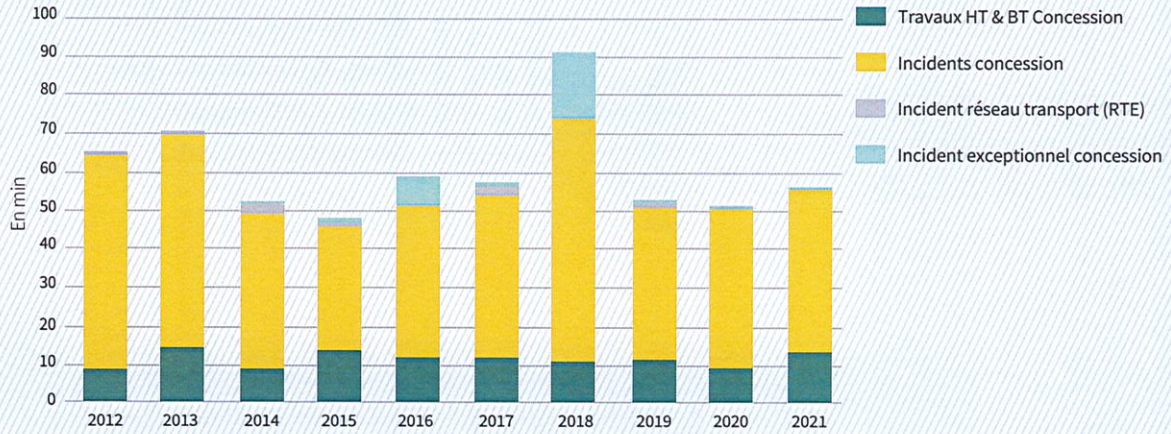

Le diagnostic porté en 2018 était un peu alarmant au vu de la rupture observée. Toutefois, cette appréciation ne s'est pas confirmée au vu des résultats 2019 à 2021.

La mise en œuvre des deux premiers PPI sur les zones « accidentogènes » n'a pas encore porté ses fruits. Néanmoins, la stabilisation des incidents est confirmée.

Le suivi de la réalisation du 2nd Programme Prévisionnel d'Investissements (PPI) constituera l'axe fort du contrôle 2022 pour le SEY. En effet, les engagements contractualisés par nature d'ouvrage portent sur des objectifs bien précis visant la sécurisation de l'alimentation et le maintien dans le temps du patrimoine concédé. **Aussi, le suivi des engagements spécifiques du PPI requiert de la part du SEY un contrôle précis des travaux réalisés sur son territoire.**

De même, parmi les retours financiers majorés, dans le cadre du nouveau contrat, figure la participation Article 8 dédiée à l'enfouissement. Il va être essentiel de parvenir à consommer les 1,1 M €/an garantis sur les 5 années 2020-2024.

Cet **objectif requiert une parfaite planification** et une **coordination étroite entre le SEY et les collectivités** « maîtres d'ouvrage » (communes, EPCI) compte tenu de la mobilisation financière de ces dernières :

- A hauteur des 60 % qui leur incombent pour le réseau électrique ;
- Auquel il convient d'ajouter les montants à financer pour les autres réseaux (éclairage public et télécommunication).

Accusé de réception en préfecture
078-200073344-20221128-CC2211AD04-DE
Date de télétransmission : 05/12/2022
Date de réception préfecture : 05/12/2022

REDEVANCE DE CONCESSION R2

La redevance R2 est versée à l'autorité concédante par le concessionnaire au prorata des travaux d'investissement réalisés par les collectivités adhérentes du SEY sur le réseau de distribution publique d'électricité et sur le réseau d'éclairage public.

Liste des investissements éligibles sur le réseau éclairage public - terme I :

- Les systèmes intelligents de pilotage de l'éclairage public,
- Les luminaires à basse consommation pour l'éclairage public sous conditions,
- Les investissements sur les réseaux d'éclairage public liés à l'enfouissement de conducteurs électriques sur des appuis communs,
- Les dispositifs de pilotage des infrastructures de recharge de véhicules électriques,
- Les dispositifs de stockage d'énergie dédiés au soutien du réseau,
- Les diagnostics et études préalables ayant effectivement conduit à la réalisation des investissements ci-dessus.

Liste des investissements éligibles sur le réseau électrique - terme B :

- Les travaux neuf de renforcement ou d'extension (hors frais d'aménagement introduits par la loi SRU-UH),
- Les travaux réalisés dans le cadre d'une opération d'enfouissement ,
- Les déplacements d'ouvrages avec augmentation de la capacité du transit du réseau,
- Les coffrets de raccordement forains,
- L'amélioration d'un génie civil de poste.

REDEVANCE R2 2021

Nombre de communes concernées par la redevance R2 2021

101
communes

Montant des travaux considérés par Enedis sur le réseau de distribution publique d'électricité =

1 925 690,25 € HT

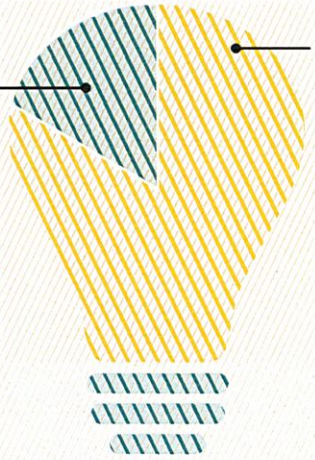

Montant des travaux considérés par Enedis sur le réseau éclairage public =

9 040 266,94 € HT

Accusé de réception en préfecture
078-200073344-20221128-CC2211AD04-DE
Date de télétransmission : 05/12/2022
Date de réception préfecture : 05/12/2022

TAUX DE REVERSEMENT DE LA REDEVANCE R2 2021

(délibération du 30 septembre 2021)

Le SEY reverse à ses collectivités adhérentes la partie de la redevance R2 qu'elles percevraient si elles n'avaient pas adhéré au SEY, augmentée d'une majoration.

Travaux sur le réseau électrique

35%

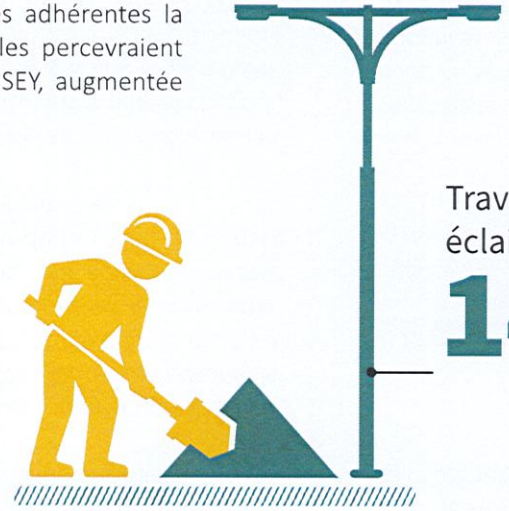

Travaux sur le réseau éclairage public

14%

L'ARTICLE 8

Travaux d'amélioration esthétique des réseaux publics de distribution électrique, d'amélioration de la qualité de la desserte et de la sécurisation des ouvrages de la concession

PARTICIPATION ENEDIS :

Au titre de l'article 8 du cahier des charges de concession, ENEDIS participe aux travaux d'effacement des réseaux électriques réalisés par les collectivités adhérentes du SEY par délégation de ce dernier au taux de 40% d'un montant HT des travaux et dans des limites fixées par une enveloppe.

PROGRAMME DE TRAVAUX :

La convention relative à l'application de l'article 8 détermine les modalités de financement par le concessionnaire, d'élaboration et de suivi des programmes travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage des collectivités adhérentes au SEY.

En 2021, le programme de travaux d'enfouissement a été arrêté par délibération du bureau syndical du 4 février 2021 pour un montant de travaux de 3 914 235 € participant ainsi à 36 opérations.

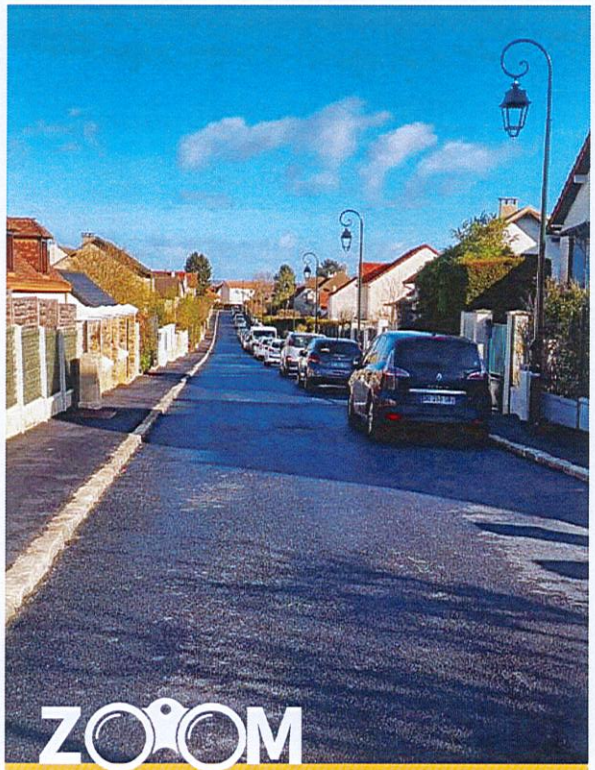

SUR CHANTIER

Enfouissement des réseaux sur la commune des Clayes-Sous-Bois

Dans le cadre du Programme Travaux (Article 8) établi chaque année par le SEY, la Communauté d'Agglomération de Saint Quentin en Yvelines (SQY) a réalisé l'enfouissement des réseaux sur 2 rues sur la Commune des Clayes-sous-Bois : l'Avenue Parmentier et l'Avenue de la Bienfaisance.

Ces travaux ont permis d'enlever tous les poteaux existants ainsi que les câbles aériens alimentant les riverains en électricité et en télécom. De plus, les travaux ont également permis d'enfouir l'éclairage public et de poser de nouveaux mâts équipés de lanternes à LED permettant des économies d'énergie.
La SQY a ensuite réalisé une requalification des rues, rénovant les trottoirs et la voirie dans son intégralité.

Accusé de réception en préfecture
078-200073344-20221128-CC2211AD04-DE
Date de télétransmission : 05/12/2022
Date de réception préfecture : 05/12/2022

LE RECOUVREMENT DE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ (TCCFE)

Depuis 2012, le syndicat assure le recouvrement de la TCCFE pour le compte des communes de moins de 2 000 habitants (121 communes en 2021). Depuis 2020, le Comité a ouvert le contrôle aux communes de plus de 2 000 habitants dans les mêmes conditions que celles des communes de moins de 2 000 habitants.

La TCCFE est prélevée par les fournisseurs d'électricité auprès des usagers (particuliers et professionnels) puis reversée au SEY pour 121 communes en 2020. Le produit de la taxe, qui repose sur la consommation d'électricité à laquelle sont appliqués un tarif et un coefficient fixés par délibération du Comité à 8 pour l'ensemble des communes.

Chaque trimestre le SEY reverse aux communes, après contrôle, **l'intégralité des montants perçus, déduction faite des frais de gestion fixés à 0,6%**. En 2020, les recettes perçues par le syndicat au titre de la TCCFE s'élèvent à **2 719 K€**, dont **2 704 K€** ont été reversés aux communes.
Le marché de fourniture d'énergie connaît une forte expansion au niveau national, que l'on retrouve au niveau local. Aussi, le SEY est confronté à un phénomène croissant d'atomisation du marché de fourniture d'électricité, ce qui implique une hausse considérable du nombre de fournisseurs. De plus en plus de « petits fournisseurs » acquièrent progressivement de nouvelles parts de marché mais les recettes perçues pour leur compte ne représentent qu'environ 3 % des recettes totales de TCCFE de l'exercice 2021, les recettes d'EDF, Engie et Direct Energie représentant par opposition 97 %.

Le SEY fait face à un volume de perception et de contrôle croissant non proportionnel à l'augmentation des recettes.

LE RÔLE DU SEY

- Collecte et exploitation des données trimestrielles fournies par l'ensemble des fournisseurs d'électricité actifs sur le territoire du SEY

/ 4 fournisseurs en 2012 / 43 fournisseurs en 2021 /

- Vérification de tous les éléments de la déclaration. *En tant qu'AODE, le SEY peut **comparer les données transmises** par les fournisseurs avec les états des volumes acheminés communiqués par Enedis, gestionnaire du réseau de distribution, mais également **identifier de nouveaux fournisseurs actifs** sur le territoire.*
- Compilation pour chaque commune des montants déclarés par chaque fournisseur et versement trimestriel de la taxe revenant à chaque commune

/ 2,7 M€ reversés aux communes en 2021 /

- Redressement des fournisseurs via des demandes de régularisation suite à des erreurs ou des oublis de déclaration.
- Contrôle annuel de cohérence entre les données déclarées par les fournisseurs et les données d'acheminement remontées par le gestionnaire de réseau.

Accusé de réception en préfecture
078-200073344-20221128-CC2211AD04-DE
Date de télétransmission : 05/12/2022
Date de réception préfecture : 05/12/2022

CALENDRIER DE VERSEMENT DE LA TCCFE

FOURNISSEURS REDEVABLES DE LA TCCFE

Déclaration TCCFE T4 N-1 — Déclaration TCCFE T1 N — Déclaration TCCFE T2 N — Déclaration TCCFE T3 N

JANVIER — FÉVRIER — MARS — AVRIL — MAI — JUIN — JUILLET — AOÛT — SEPTEMBRE — OCTOBRE — NOVEMBRE — DÉCEMBRE

Versement T4 N-1 — Versement T1 N — Versement T2 N — Versement T3 N

T = trimestre

COMMUNES BÉNÉFICIAIRES

TCCFE : ÉVOLUTION DU MONTANT REVERSÉ EN €

A noter : le 4ème trimestre 2021 a fait l'objet d'un mandatement en 2022.

ÉVOLUTION RÈGLEMENTAIRE

Valable aujourd'hui, ce dispositif de taxation de la TCCFE sera modifié à compter du 1er janvier 2023, puisque le projet de Loi de Finances 2021 en son article 13 prévoit une harmonisation du dispositif, avec un regroupement de l'ensemble des taxes d'électricité pour en confier la gestion à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) et la fixation d'un taux unique au niveau national.

LISTE DES 43 FOURNISSEURS PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE

- ALPICQ
- ALTERNA / SOREGIES
- ANTARGAZ
- BUDGET TELECOM
- BULB ENERGIA IBERICA
- EDF
- ELECOCITE
- ENALP
- ENERCOOP
- ENERGEM
- ENGIE
- ENI GAS POWER FRANCE (ex ALTERGAZ)
- GAZ EUROPEEN / GAZ DE PARIS
- GAZEL ENERGIES SOLUTIONS (Ex UNIPER)
- GAZELEC ENERGIES DU SANTERRE
- GEDIA
- GEG SOURCES D'ENERGIES
- GREENYELLOW
- HYDROPTION
- IBERDROLA
- ILEK
- JOUL EKWATEUR
- LLUM ENERGIE CATALANE
- NLG URBAN SOLAR ENERGY
- OHM ENERGIE
- OUI ENERGY
- OVO ENERGY
- PRIMEO (ex ENERGIES LIBRES)
- PROXELIA
- SAS E PONGO
- SELIA SEOLIS
- SOWATT (ELECTRICITE DE SAVOIE)
- SOWEE
- SIPLEC (SOCIETE D'IMPORTATION LECLERC)
- SYNELVA
- TOTAL DIRECT ENERGIE
- UPLE ENERGIE D'ICI
- VATTENFALL
- VOLTERRES
- WEKIWI
- XELAN (PLUM ENERGIE)

Accusé de réception en préfecture
078-200073344-20221128-CC2211AD04-DE
Date de télétransmission : 05/12/2022
Date de réception préfecture : 05/12/2022

UNE COMPÉTENCE QUI SE DÉVELOPPE

Accusé de réception en préfecture
078-200073344-20221128-CC2211AD04-DE
Date de télétransmission : 05/12/2022
Date de réception préfecture : 05/12/2022

LA CONCESSION GAZ

I DONNÉES CLÉS

90 communes

118 605 abonnés

1 738 kml de réseau de gaz

2 904 GWh acheminés

38 M€ H.T. de recettes d'acheminement

I LA CHAINE GAZIÈRE

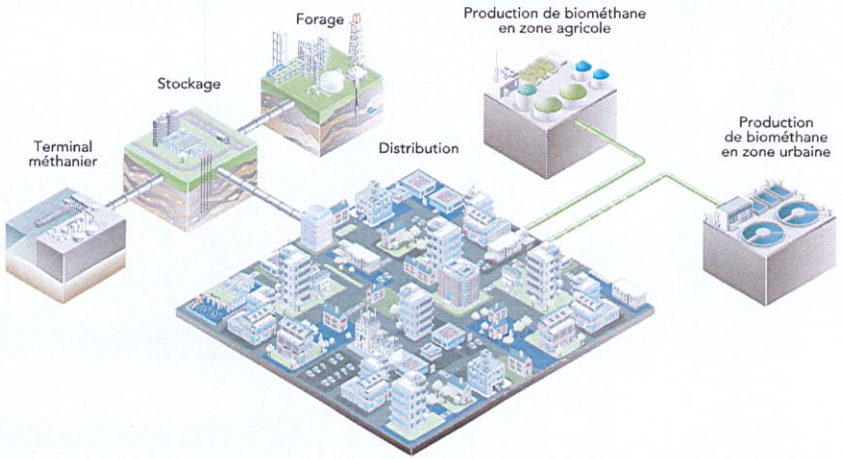

Accusé de réception en préfecture
078-200073344-20221128-CC2211AD04-DE
Date de télétransmission : 05/12/2022
Date de réception préfecture : 05/12/2022

INVENTAIRE DU PATRIMOINE DE LA CONCESSION DU SEY

Canalisations (longueurs en kilomètres)	2021	2020	2019
Longueur totale des canalisations	1 738	1 728	1 722
Par pression			
Basse pression (pression de 17 à 25 mbar)	106	108	110
Moyenne pression (pression de 0,3 à 16 mbar)	1 632	1 619	1 611
Par matière			
Polyéthylène (PE)	1 179	1 163	1 155
Acier	532	536	537
Autres matériaux	27	28	29

L'âge moyen du réseau de la concession est de 28 ans

Autres ouvrages	2021	2020	2019
Postes de détente réseau	**172**	165	172
Robinets de réseau	**1 016**	1 033	1016
Branchements collectifs	**7 408**	7 015	7 408

DÉPLOIEMENT DES COMPTEURS COMMUNICANTS GAZ

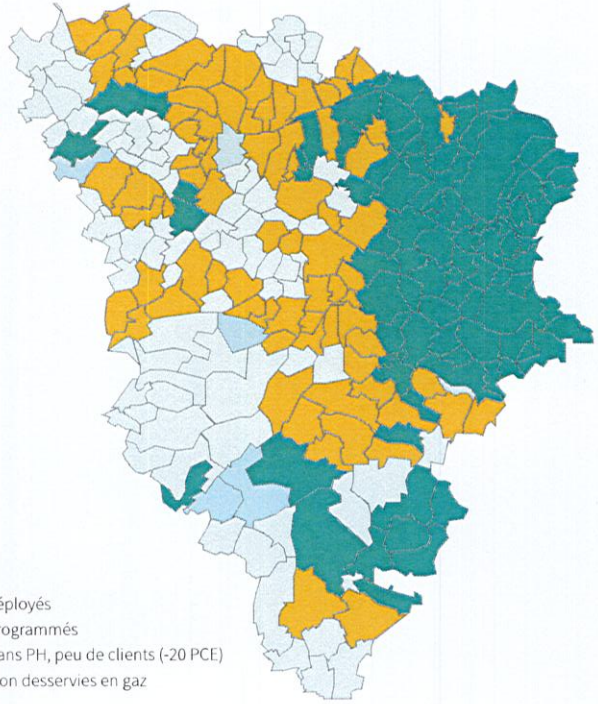

Légende :
- Compteurs déployés
- Compteurs programmés
- Communes sans PH, peu de clients (-20 PCE)
- Communes non desservies en gaz

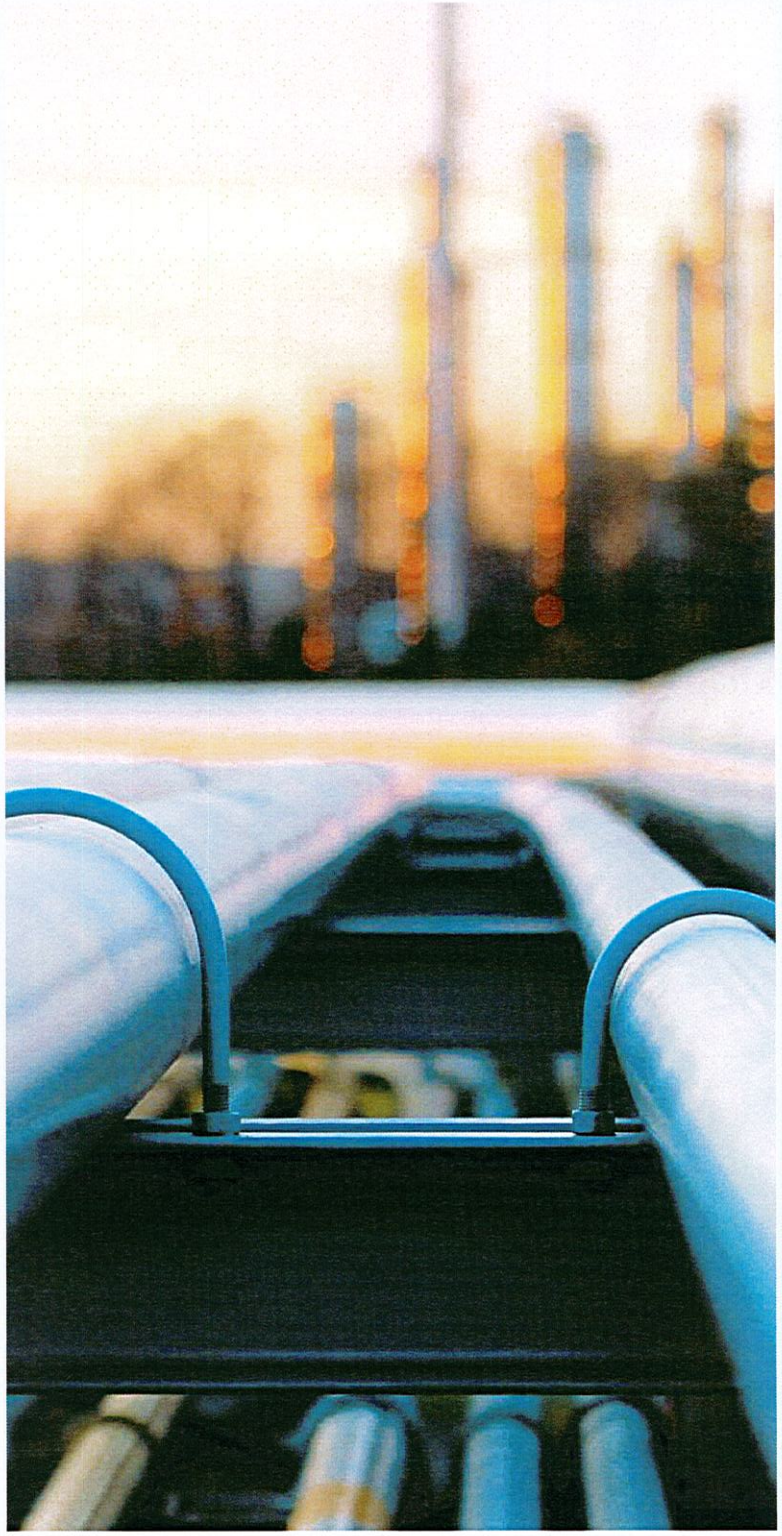

Accusé de réception en préfecture
078-200073344-20221128-CC2211AD04-DE
Date de télétransmission : 05/12/2022
Date de réception préfecture : 05/12/2022

L'ACTIVITÉ AU QUOTIDIEN

2021	2020
Nombre total d'incidents	
2081	2 220

INCIDENTS / NATURE

Manque de gaz ou défaut pression sans fuite		Fuite de gaz sans incendie ni explosion		Incendie et/ou explosion		Autres natures	
497	605	1 195	1 127	245	296	144	192

INCIDENTS / SIÈGE DU DÉFAUT

Installations intérieures desservies par GRDF		Ouvrages exploités par GRDF		Autres sièges	
425	443	1 407	1 471	249	306

INCIDENTS SUR OUVRAGES EXPLOITÉS PAR GRDF, PAR TYPE D'OUVRAGE

Réseau		Branchement individuel ou collectif	
18	34	920	872
CI, CM et branchement particulier		Poste de détente et protection cathodique	
357	345	10	3
Autres ouvrages exploités par GRDF			
109		122	

INCIDENTS SUR OUVRAGES EXPLOITÉS PAR GRDF, PAR CAUSE DE L'ACCIDENT

Dommages		Défaut de mise en manœuvre	
48	65	110	100
Défaillance d'installation à proximité		Incendie	
1	3	7	11
Environnement		Matériel	
23	28	1 218	1 263

Clients concernés par une interruption de livraison suite à un incident	
4 221	4 315

LES APPELS ET INCIDENTS

TOTAL DES APPELS
(clients, pompiers, collectivités locales, GRDF...)

2020		2021
5 259	→	5 541

DÉPANNAGE

2020		2021
2 841	→	3 142

INTERVENTIONS SÉCURITÉ

2020		2021
2 418	→	2 399

NOMBRE TOTAL D'INCIDENTS

2020		2021
2 081	→	2 220

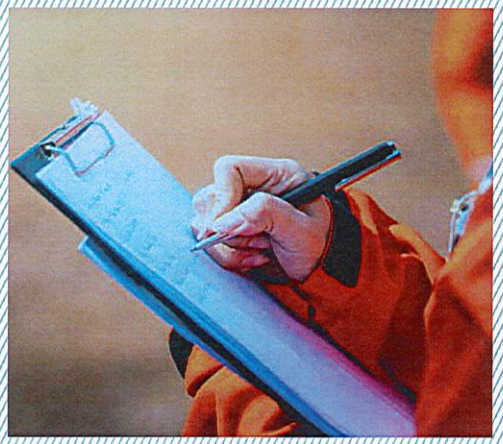

Accusé de réception en préfecture
078-200073344-20221128-CC2211AD04-DE
Date de télétransmission : 05/12/2022
Date de réception préfecture : 05/12/2022

STATIONS PUBLIQUES GNV OUVERTES EN IDF

34

stations publiques GNV ouvertes

Légende

- Stations en service
- **6** stations GNL-C
- **26** stations (Bio)GNC
- **6** stations (Bio)GNC GNL

Source : Vigie GNV Île-de-France - Août 2022

Évolution des immatriculations GNV en France

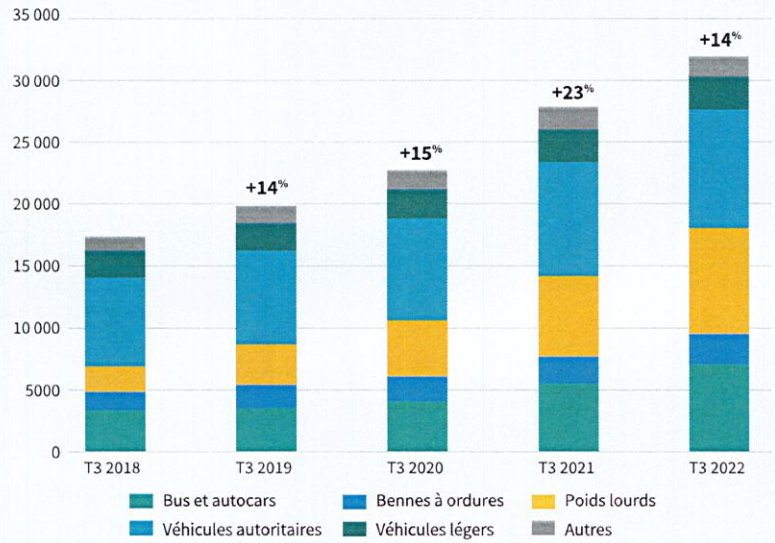

% Evolution de la flotte (par rapport à l'année n-1)
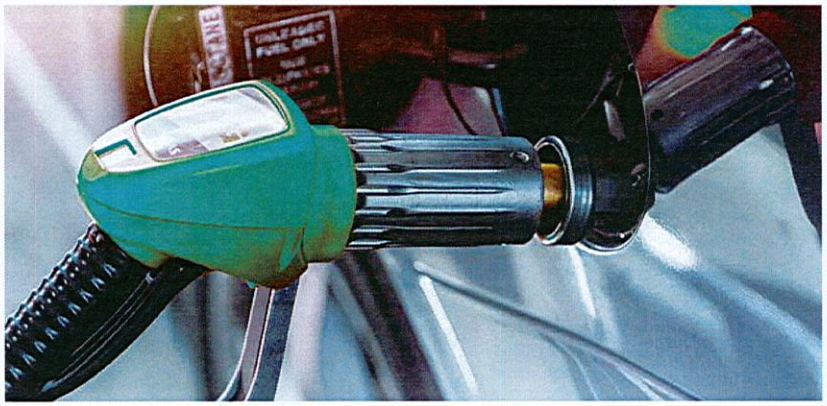
Source : https://gnv-grtgaz.opendatasoft.com/pages/observatoire/, août 2022 (mise à jour trimestrielle)
Vigie GNV Île-de-France - Août 2022